

Circulaire interministérielle n° DGCS/USH/2011/397 du 21 octobre 2011 relative aux mesures hivernales

21/10/2011

La circulaire du 21 octobre 2011 précise les mesures d'organisation des services retenues par le ministre pour la mise en œuvre des mesures hivernales. En termes de mobilisation des capacités d'accueil, d'hébergement et d'insertion dans le cadre de la stratégie nationale de prise en charge des personnes sans abri ou mal logés 2009/2012.

[Circulaire du 25 octobre 2011 - mesures hivernales](#)